



Défenseuse
des droits des victimes
des Nations Unies

Rapport Annuel 2020



‘La discrimination
profondément enracinée,
les relations inégales entre
les genres, et les vulnérabilités
profondes sont à la base
de l’exploitation et des
atteintes sexuelles’

Jane Connors

la Défenseuse des droits des victimes

Contenu

- 4 Avant-propos
- 5 Politique
- 11 Plaidoyer
- 15 Notre travail sur le terrain
- 24 Feuille de route pour 2021
- 26 Ressources

Impression

Bureau de la Défenseuse des droits des victimes (OVRA)

L-0337 | Secrétariat des Nations Unies, New York,
NY 10017 USA

Tel +1 212 963-1673

Email ovra@un.org

 https://twitter.com/UN_OVRA

Crédit image de couverture: Portrait réalisé par Greta Kotz, artiste visuel (USA) 2021. | Design: Yvonne Nelson Brand Design, Amsterdam, Pays-Bas (Volontaire en ligne de l'ONU). | Tous les efforts ont été faits pour saluer les photographes et leur travail. Tous les titulaires de droits d'auteur que nous n'avons pas pu inclure ou qui n'ont pas été reconnu comme il se doit sont invités à contacter le Bureau. | ©OVRA 2021



Couverture

L'OVRA est reconnaissant pour le généreux soutien *pro bono* apporté par l'artiste visuelle, Greta Kotz (<http://gretakotz.com>), qui a créé une série de portraits figuratifs, illustrant des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. L'image de couverture de ce rapport annuel est l'un des portraits qui seront diffusés cette année. Ces portraits cherchent à démontrer qu'une victime peut être de n'importe quel âge, genre, orientation sexuelle, ethnicité, nationalité, religion, et capacité. Ces portraits sont figuratifs et ne représentent pas de vraies victimes.

Avant-propos



La pandémie de COVID-19, avec les mesures sanitaires associées, et les autres crises mondiales ont posé d'importants défis en ce qui concerne la provision d'aide et de soutien aux victimes en 2020. Néanmoins, mon Bureau et nos Défenseurs sur le terrain ont surmonté ces épreuves avec dévouement, détermination et innovation. Mon Bureau a solidifié l'intégration d'une approche centrée sur les victimes au sein des efforts de prévention et d'intervention à l'échelle du système des Nations Unies contre l'exploitation et les atteintes sexuelles par le personnel des Nations Unies et les employés associés. Nous avons progressé avec une déclaration sur les droits des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui sera bientôt finalisée.

Bien que la provision d'aide et de soutien pour les victimes s'est améliorée, il reste encore beaucoup de chemin à faire. Nous devons intensifier nos efforts collectifs pour mettre les politiques et les engagements en pratique sur le terrain, pour non seulement honorer les droits des victimes, mais aussi pour respecter l'obligation de diligence que nous leurs devons dû au fait qu'elles ont été lésées par le personnel des Nations Unies. Nous devons écouter attentivement les victimes et leurs points de vue. Dans ce but, nous développons des méthodologies pour obtenir les retours des victimes.

Les victimes sont nombreuses à ne pas dénoncer les exploitations et les atteintes sexuelles, et la pandémie ainsi que les restrictions associées ont peut-être exacerbé cela. Il existe d'importantes lacunes en ce qui concerne la disponibilité des services pour les victimes, et ceux en existence diffèrent en termes d'accessibilité, de qualité, de capacité et de ressources. Il n'existe pas de solutions rapides. Néanmoins, ce que nous avons pu constater au cours de ces trois dernières années est que le fait d'avoir une personne dédiée et fiable sur le terrain qui veille à ce que les droits des victimes soient priorités – une personne en qui les victimes ont confiance et vers qui elles peuvent se tourner pour les aider et plaider pour elles – fait toute la différence. L'expérience a aussi démontré que le fait d'avoir des Défenseurs des droits des victimes et des points focaux incorporés dans les enquêtes internes des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles a un impact considérable sur les victimes, qui se sentent rassurées que leurs voix seront entendues tout au long du processus. A cette fin, nous avons besoin d'avantage de Défenseurs des droits des victimes et de points focaux pour les droits des victimes à l'échelle du système et à travers les contextes humanitaires, de développement et de la paix.

Je suis reconnaissante envers les volontaires en ligne, les stagiaires, et le personnel d'autres départements des Nations Unies qui ont donné leurs temps et leur expertise pour soutenir à distance notre travail en 2020. Mon Bureau, les Défenseurs des droits des victimes sur le terrain et les Officiers principaux des droits des victimes¹

¹ Les Défenseurs des droits des victimes sur le terrain sont des membres du personnel des Nations Unies à temps plein qui servent en tant que points focaux sur le terrain pour l'assistance et le soutien aux victimes, en plus d'exercer d'autres fonctions. Le rôle de l'Officier principale des droits des victimes est consacré à la réalisation des droits des victimes à plein temps.

et moi-même, nous continuerons à travailler avec nos collègues à travers le système des Nations Unies, les États Membre, la société civile (y compris les institutions nationales des droits de l'homme) et avec ceux qui mettent en place nos programmes sur le terrain pour mettre les droits et la dignité des victimes au centre de nos efforts de prévention et d'intervention. Nous apprécions votre soutien.



Jane Connors

la Défenseuse des droits des victimes

Politique

Le mandat de la Défenseuse des droits des victimes

Le mandat de la Défenseuse des droits des victimes est d'agir dans l'intérêt des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles par le personnel des Nations Unies et les employés associés.

La Défenseuse des droits des victimes travaille pour prévenir et lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et donne la priorité aux droits et à la dignité des victimes dans tous les efforts à l'échelle du système des Nations Unies, y compris ses institutions, fonds et programmes, au siège de l'organisation comme sur le terrain.

**La Défenseuse des droits des victimes, soutenue par son Bureau et par les Défenseurs des droits des victimes sur le terrain, travaille également en collaboration avec les institutions gouvernementales ainsi qu'avec la société civile (y compris les organisations nationales juridiques et des droits de l'homme) pour construire des réseaux de soutien et pour assurer que les lois locales, et entre-
autre les recours pour les victimes, soient pleinement appliqués.**

La Défenseuse des droits des victimes a développé en 2020 des documents de politiques et des initiatives pour renforcer l'assistance et le soutien aux victimes, et pour mettre leurs droits et leur dignité au centre des efforts de prévention et d'intervention à l'échelle du système des Nations Unies.

■ Cartographie des services disponibles pour les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles

Le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes a finalisé en mai 2020 une cartographie des services d'aide et d'assistance aux victimes dans 13 pays ayant des empreintes différentes des Nations Unies. Le Secrétaire général des Nations Unies a fait la

‘La cartographie a fourni un aperçu des lacunes, chevauchements, leçons apprises et bonnes pratiques, et aidera à l’élaboration d’outils, de politiques et de programmes supplémentaires pour l’aide et l’assistance aux victimes’

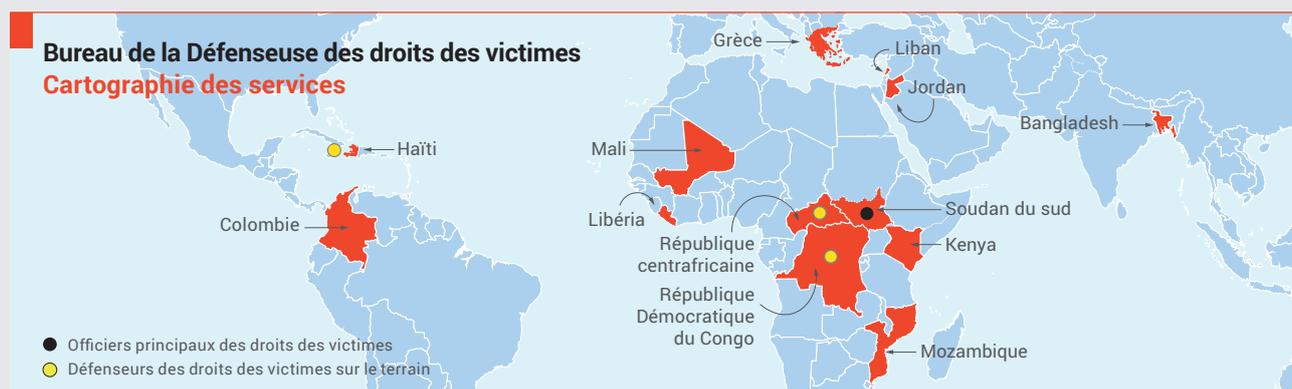
demande de ce projet en 2018 pour identifier les lacunes, chevauchements, leçons apprises et bonnes pratiques à l’échelle du système.

Les pays cartographiés sont le Bangladesh, la Colombie, la Grèce, Haïti, la Jordanie, le Kenya, le Liban, le Libéria, le Mali, le Mozambique, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud. Ces pays ont été choisis en raison du nombre d’allégations d’exploitation et d’atteintes sexuelles reçues, de l’équilibre géographique, du type de présence des Nations Unies et des facteurs de risque.

Cet exercice de cartographie consistait à recenser les capacités des entités des Nations Unies à faciliter, coordonner et apporter de l’aide et de l’assistance aux victimes, ainsi que les services vers lesquels le personnel des Nations Unies peut orienter les victimes. L’objectif était d’aider ces entités à renforcer la collaboration en matière d’assistance aux victimes sur le terrain. La cartographie a fourni un aperçu des lacunes, chevauchements, leçons apprises et bonnes pratiques, et aidera dans l’élaboration d’outils, de politiques et de programmes supplémentaires pour l’aide et l’assistance aux victimes.

La cartographie a identifié:

- Des facteurs de risques aggravés, tels que la discrimination sexuelle profondément enracinée et le rapport de force déséquilibré entre le personnel des Nations Unies et les victimes, choses qui posent de sérieux défis pour les victimes et, par conséquent, entraînent une sous-déclaration des allégations d’exploitation et d’atteintes sexuelles.
- La nécessité de mécanismes compréhensifs d’orientation vers l’assistance.
- La nécessité de développer une méthode uniforme et cohérente à l’échelle du système pour localiser les victimes ainsi que l’assistance et l’aide qu’elles reçoivent à travers chaque pays.
- Le manque de disponibilité des services dédiés à l’assistance spécifique aux victimes, notamment en ce qui concerne les services d’aide juridique, le soutien médical, et l’aide pour les enfants nés à la suite d’exploitation ou d’atteintes sexuelles.
- Les obstacles pour accéder aux services, entre autres le manque d’information quant aux services disponibles, les services de transport et les services d’infrastructure dans les endroits isolés ou affectés par les conflits ou autres difficultés.





Projet de cartographie | En haut: Visite de la frontière Venezuela-Colombie par la Défenseuse des droits des victimes, avril 2019. Photo de l'ONU/Linda Manaka Infante Suruta. En bas: Visite du Bureau au Libéria pour le projet de cartographie, décembre 2019. Photo de l'ONU/Eric Anderson.

‘Adopter une approche centrée sur les victimes dans la prévention et la lutte de l’exploitation et des atteintes sexuelles signifie ne faire aucune supposition sur les caractéristiques d’une victime et traiter toutes les victimes avec respect, et sans blâme ni discrimination pour quelque motif que ce soit’

En juillet 2020, le Bureau a présenté les résultats ci-dessus dans un webinaire adressé à des collègues à travers le système des Nations Unies, mettant en évidence les prochaines étapes. Guidé par les recommandations nées du projet, le Bureau a soutenu le développement des projets, programmes et interventions pour combler les principales lacunes relatives à l’aide et à l’assistance pour les victimes.

■ Une déclaration sur les droits des victimes

Depuis juillet 2020, la Défenseuse des droits des victimes a mené des consultations officielles avec des entités des Nations Unies sur la rédaction préliminaire d’une déclaration sur les droits des victimes, énonçant les droits des victimes. La déclaration, conçue pour servir en tant que point de repère commun pour tout personnel travaillant sous le drapeau des Nations Unies et pour orienter les victimes afin qu’elles comprennent leurs droits, met en évidence l’engagement des Nations Unies de mettre à l’avant-plan les droits et la dignité des victimes.

Les discussions avec les représentants des entités des Nations Unies à l’échelle du système ont abouti en une version affinée du document qui sera présentée en 2021 au Comité de pilotage de haut niveau pour approbation. Des matériaux d’orientation développés par le Bureau pour le personnel des Nations Unies et les employés associés complèteront la déclaration sur les droits des victimes, facilitant ainsi la réalisation complète des droits des victimes. Le Bureau publiera également des versions accessibles de la déclaration, y compris une version

en langage simple, une adaptée aux enfants, une adaptée aux personnes handicapées, ainsi que des versions dans d’autres langues.

■ Consultation d’aide juridique

Les victimes ont souvent besoin d’une aide juridique pour comprendre leurs droits ou pour répondre à leurs besoins, mais celle-ci est rarement à portée de main.

Le Bureau a convoqué en juin 2020, et en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH) et le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), une réunion à l’échelle du système des Nations Unies pour adresser les problèmes liés à l’aide judiciaire pour les victimes. Ceci a permis l’identification des obstacles auxquels les victimes peuvent être confrontés, et a mis en avant des recommandations créées pour encourager les entités des Nations Unies à renforcer leurs partenariats avec la société civile, notamment les institutions nationales des droits de l’homme et les organisations d’aide juridique.

Une des recommandations faites fût la création d’une liste d’avocats disposés à offrir bénévolement de l’assistance juridique pour soutenir les victimes dans les procédures de mise en responsabilité, y compris les procédures pénales et les procédures civiles, telles que les demandes de pension alimentaire et de reconnaissances de paternité. Le Bureau travaille sur une méthodologie pour créer et maintenir cette liste, avec pour but de la déployer en 2021.

‘Le Bureau a lancé des efforts pour renforcer son partenariat avec les institutions nationales des droits de l’homme à travers l’Alliance globale des institutions nationales des droits de l’homme, et ce dans l’intérêt des victimes’

■ Partenariats avec les institutions nationales des droits de l’homme

Le Bureau a lancé des efforts pour renforcer son partenariat avec les institutions nationales des droits de l’homme à travers l’Alliance globale des institutions nationales des droits de l’homme (GANHRI), et ce dans l’intérêt des victimes. Les institutions nationales des droits de l’homme sont bien placées pour soutenir le mandat de la Défenseuse des droits des victimes sur le terrain : elles peuvent faciliter l’accès aux aides juridiques pour les victimes dans leurs pays d’origine, assister aux mécanismes de dénonciations pour les cas d’exploitation et d’atteintes sexuelles, contribuer aux activités liées à la formation et à la sensibilisation, ainsi que faire progresser les lois, politiques et programmes à l’appui des victimes.

Les Défenseurs sur le terrain collaborent avec les institutions nationales des droits de l’homme localisées dans leurs pays respectifs. La Défenseuse des droits des victimes sur le terrain en Haïti travaille

avec l’Office de la Protection du Citoyen pour faire en sorte que les cas provenant d’endroits isolés soient orientés vers les démarches à suivre et vers les services de soutien. Au Soudan du Sud, l’Officière principale des droits des victimes collabore avec la Commission des droits de l’homme au Soudan du Sud pour faciliter l’assistance juridique pour les victimes.

■ La portée et la durée de l’assistance et de l’aide pour les victimes d’exploitation et d’atteintes sexuelles

La Défenseuse des droits des victimes a menée en octobre 2020 des conférences sur une note préliminaire sur la portée et la durée de l’assistance et l’aide aux victimes, afin de guider les collègues qui apportent de l’aide directement aux victimes sur le terrain. La note a été avisée par l’expérience des Défenseurs des droits des victimes sur le terrain, ainsi que d’autres acteurs à travers le système des Nations Unies, et fondée sur leurs interactions régulières avec les victimes. La note sera finalisée en 2021.

■ Alliance globale des institutions nationales des droits de l’homme (GANHRI)

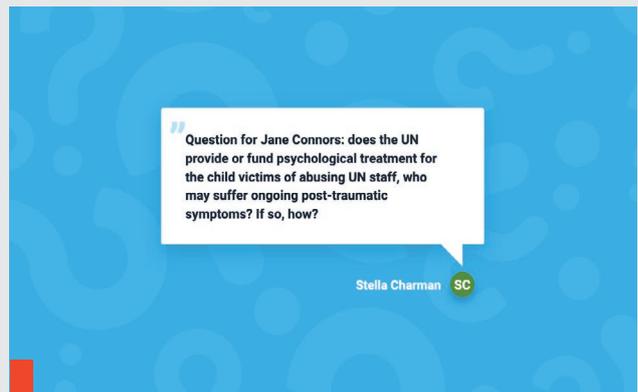
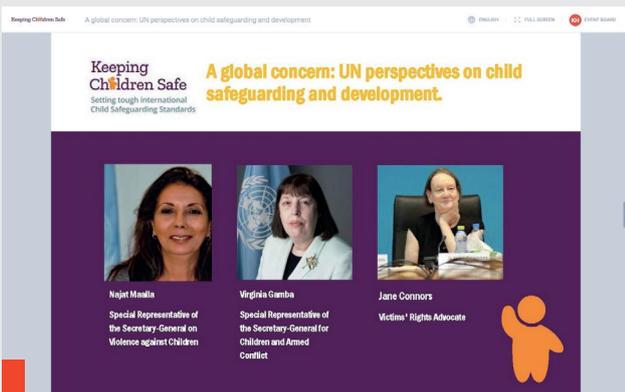


Représentant plus de 110 institutions nationales des droits de l’homme, leurs membres et leur personnel dans toutes les régions, le GANHRI est l’un des plus grands réseaux de droits humains au monde. Avec un siège à Genève et une structure de gouvernance représentant les institutions nationales des droits de l’homme du monde entier, le GANHRI est véritablement mondial. Enrichi par sa diversité, ses membres sont unis par une vision commune: un monde où chacun, partout, jouit pleinement de ses droits humains. Le GANHRI travaille en étroite synergie avec les quatre réseaux régionaux des institutions nationales des droits de l’homme en Afrique, dans les Amériques, dans la région Asie-Pacifique et en Europe, créant une structure complète de réseaux indépendants. <https://ganhri.org/nhri>

En 2020, compte tenu des restrictions sanitaires associées au COVID-19, notamment sur les déplacements et interactions sociales, la Défenseuse des droits des victimes a mise à profit les outils digitaux pour renforcer son plaidoyer auprès des États Membres, des organisations régionales et intergouvernementales, de la société civile, des établissements universitaires, ainsi qu'en interne avec des entités du système des Nations Unies.

Les activités comprenaient notamment:

- Le lancement en avril 2020 du compte Twitter officiel du Bureau (@UN_OVRA), qui sert à communiquer le mandat de la Défenseuse des droits des victimes, les initiatives du Bureau ainsi que le travail des Défenseurs des droits des victimes sur le terrain et des Officiers principaux des droits des victimes.
- L'organisation et l'exécution de 13 webinaires sur l'approche centrée sur les droits des victimes pour les étudiants universitaires en Australie, au Chili, au Costa Rica, en France, en Irlande, au Japon, en Pologne, en Nouvelle Zélande, au Royaume-Uni et aux États-Unis.
- La participation à des réunions et à des tables rondes ad hoc virtuelles sur les droits des victimes.
- Un briefing avec la Défenseuse des droits des victimes en République démocratique du Congo auprès des représentants des Membres du [Cercle des dirigeants du Secrétaire général](#), composé de Chefs d'États et de Gouvernements des États Membres qui se sont engagés au renforcement des mesures de prévention contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.
- La participation à des webinaires et à des discussions entre confrères avec les Coordonnateurs de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et les Coordonnateurs résidents des Nations Unies sur la signification et la mise en œuvre d'une approche centrée sur les victimes sur le terrain.
- L'animation de l'évènement virtuel "Voices from the Field" (co-sponsorisé par le Royaume du Bhoutan, la République d'Afrique du Sud, le Royaume-Uni et le Bureau du Coordonnateur spécial) où des Défenseurs des droits des victimes sur le terrain et des coordonnateurs dédiés à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ont décrit leurs progrès et leurs difficultés à coordonner et fournir une provision d'assistance et d'aide aux victimes à l'échelle du système.



RISE, Keeping the Children Safe et Asia Pacific Brownbag. En haut: Assemblée publique RISE Survivant à l'Assemblée Générale des Nations Unies, 25 septembre 2020, <https://www.facebook.com/watch/?v=645380773038169>. Au centre à gauche: Réunion en ligne organisé par la Défenseuse des droits des victimes avec RISE, 11 novembre 2020. Au centre à droite: Échange entre pairs de la région Asie Pacifique pour la protection de l'exploitation et des atteintes sexuelles, 3 novembre, 2020. En bas: Sommet sur la protection des enfants, session sur les perspectives de l'ONU pour la protection et le développement de l'enfant, 5 octobre 2020.




A briefing by United Nations Field Victims' Rights Advocates and dedicated Protection from Sexual Exploitation and Abuse Coordinators.

Progress and challenges encountered in the field in implementing the United Nations Secretary-General's victim-centred system-wide strategy to address sexual exploitation and abuse. What next?

Wednesday 28 October 2020
10:00-11:30am EST
Hosted by the Victims' Rights Advocate
75th session of the General Assembly
RSVP: ovra@un.org

Co-sponsored by:

- United Kingdom Mission to the United Nations
- Permanent Mission of Kingdom of Bhutan to the United Nations
- Permanent Mission of South Africa to the United Nations
- United Nations Office of the Special Coordinator on improving the UN response to sexual exploitation and abuse




**COVID-19 and UN efforts to prevent and respond to sexual exploitation and abuse
a victim centred perspective**

Conferencista:
Jane Connors
Defensora de los Derechos de las Víctimas para Naciones Unidas



9 JUNIO
12.00 HRS
VIA ZOOM
EN INGLÉS

CUPOS LIMITADOS
Inscripciones:
secretariadireccion.iej@u.uchile.cl



In Conversation with the First Victims' Rights Advocate for the United Nations
Jane Connors
Victims' Rights Advocate for the United Nations
07 Jul 2020, 3:00PM to 4:15PM
Past event
VENUE: ZOOM WEBINAR ORGANISED BY: BONAVERO INSTITUTE OF HUMAN RIGHTS



Webinaire 'Voices from the Field', institutions académiques et événements de l'ONU. En bas et en haut à gauche: Brochure pour le webinaire 'Voices from the field' organisé par la Défenseuse des droits des victimes et capture d'écran du webinaire, 28 octobre 2020. En haut à droite: Brochure pour le webinaire avec l'Université du Chili, 9 juillet 2020. Au centre à droite: Annonce en ligne pour le webinaire à l'Université d'Oxford, 7 juillet 2020. En bas à droite: Capture d'écran de l'ONU-Femmes pour la réunion annuelle des coordonnateurs pour les questions d'égalité femmes-hommes 'From the shadow pandemic to the hidden war on women: How to prevent sexual exploitation and abuse and sexual harassment for all', 7 octobre 2020.



United Nations
Victims' Rights
Advocate

“My call to action:
Uphold the rights of victims
of sexual exploitation and abuse
and prioritize assistance.”

Maria Nakabiito
Senior Victims' Rights Officer
South Sudan



“Mon appel à l'action:
Former le personnel nouvellement
déployé et les entrepreneurs locaux
à la prévention de l'exploitation et
des atteintes sexuelles.”

Alexandre Cudgenshey
Défenseur des droits des victimes sur le terrain
République centrafricaine



“My call to action:
Maintain frequent contact
with victims to reassure them of
support and offer encouragement.”

Carla Pessanha Loque
Field Victims' Rights Advocate
Haiti



الاستغلال الجنسي

أي إساءة استغلال فعلية أو محاولة إساءة استغلال لحالة
ضعف أو لتفاوت في النفوذ أو للثقة من أجل تحقيق
مآرب جنسية، مما يشمل على سبيل المثال لا الحصر،
تحقيق كسب مالي أو اجتماعي أو سياسي من الاستغلال
الجنسي لطرف آخر



Сексуальные отношения за вознаграждение

Обмен денег, работы, товаров или услуг на секс,
включая сексуальные услуги или другие формы
унизительного, унижающего достоинство или
эксплуататорского поведения. Это включает в
себя любой обмен помощью, причитающейся
получателям помощи.



Compte Twitter officiel du Bureau. En haut et au centre: Campagne du Bureau sur Twitter intitulé “Mon appel à l'action”, juin 2020 https://twitter.com/UN_OVRA. En bas: Campagne du Bureau pour les définitions en lien avec l'exploitation et les atteintes sexuelles en arabe et russe.

Notre travail sur le terrain

La pandémie du COVID-19 a exacerbé les vulnérabilités, les rapports de force déséquilibrés et les inégalités structurelles qui affectent les victimes. La montée en flèche des violences familiales contre les femmes et les enfants au cours de la pandémie indiquent que les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles pourraient augmenter de la même manière.

La Défenseuse des droits des victimes a préparé une série de documents d'orientation pour soutenir le personnel et les partenaires d'exécution des Nations Unies, et pour sensibiliser quant aux risques spécifiques aux victimes dans le contexte de la pandémie. La Défenseuse des droits des victimes a contribué à la mise au point d'une note, publiée en mars 2020 par le Comité permanent interorganisations, sur des dispositions provisoires pour protéger contre l'exploitation et les atteintes sexuelles pendant le COVID-19. La note préconise des actions à prendre pour intégrer la protection contre les activités d'exploitation et d'atteintes sexuelles à la riposte face au COVID-19, tout en prenant en compte les expériences avec les urgences sanitaires du passé où les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles avaient augmentés. Les recommandations incluent la réduction des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles liés à la riposte au COVID-19, l'accroissement des activités de protection, la mise en place de voies de dénonciation efficaces, l'aide aux victimes, et de la coordination entre organisations.

En avril, la Défenseuse des droits des victimes et la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont émis une déclaration commune sur l'aide et l'assistance aux victimes pendant l'épidémie de COVID-19. Une note similaire, préparée par le Coordonnateur des secours d'urgence, le Haut-Commissaire des réfugiés et la Défenseuse des droits des victimes, fût transmise aux coordonnateurs humanitaires des Nations Unies. Elle s'est jointe au Comité permanent interorganisations en juin pour diffuser une liste de contrôle à l'intention des intervenants locaux pour confirmer l'efficacité des activités de prévention et d'intervention malgré le changement des circonstances déclenché par la pandémie, et pour se préparer aux contingences liées à la pandémie. Des listes de contrôles contextuelles ont été préparées au niveau national.

La Défenseuse des droits des victimes a également intensifié le soutien accordé aux Défenseurs sur le terrain, la pandémie empêchant les visites

‘Les Défenseurs ont fait preuve d’ingéniosité en vue des difficultés liées au COVID-19, notamment en facilitant l’accès des victimes aux téléphones portables, et en renforçant leur engagement à travers des appels, messages SMS et emails pour assurer aux victimes qu’elles n’ont pas été oubliées’

sur le terrain pour la réalisation de son mandat opérationnel. Les Défenseurs des droits des victimes sur le terrain et les Officiers principaux des droits des victimes travaillent dans les communautés de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, d’Haïti et du Soudan du Sud, pour faciliter une aide et une assistance immédiate aux victimes. Ces Défenseurs, qui ont un mandat à l’échelle du système, sont les principaux interlocuteurs pour toutes les victimes sur le terrain. Ils travaillent sous la direction de la Défenseuse des droits des victimes et son Bureau leur apporte un soutien considérable. Ils sont également sous la direction des Représentants spéciaux du Secrétaire général.

Les Défenseurs des droits des victimes sont restés en contact avec les victimes et ont continué à leur garantir de l’assistance et du soutien malgré les obstacles que représente le COVID-19 en termes de distanciation physique, de mobilité réduite à travers les pays, de confinements et de couvre-feux. Les Défenseurs ont fait preuve d’ingéniosité en vue des difficultés liées au COVID-19, notamment en facilitant l’accès des victimes aux téléphones portables, et en renforçant leur engagement à travers des appels, messages SMS et emails pour assurer aux victimes qu’elles n’ont pas été oubliées.

Les Défenseurs ont lancé un «appel à l’action» sur les réseaux sociaux en juin 2020 sur la protection contre l’exploitation et les atteintes sexuelles au temps du COVID-19 par le biais du compte Twitter du Bureau (@UN_OVRA). Cet appel, diffusé en anglais et en français, s’est adressé aux entités des Nations

Unies ainsi que ses partenaires dans les contextes humanitaires, de la paix et du développement. Une «Communauté de Pratiques» virtuelle a également été créée sur la fondation de réunions régulières et d’échanges de bonnes pratiques entre Défenseurs à travers différentes missions et des Coordonnateurs de protection contre l’exploitation et les atteintes sexuelles.

Chaque Défenseur a continué à poursuivre des activités liées au développement des compétences et à la formation, à faciliter la résolution des demandes de pensions alimentaires et de reconnaissances de paternité, et à collaborer avec d’autres entités des Nations Unies, y compris des organismes, des fonds et des programmes pour sécuriser du soutien et de l’assistance pour les victimes de la part de ces entités et des partenaires d’exécution. Les Défenseurs ont tous contribué au développement de projets pour le Fonds d’affectation spéciale en faveur des victimes d’exploitation et d’atteintes sexuelles.

‘Malgré la pandémie du COVID-19, les conflits incessants, l’instabilité politique et les troubles liés aux récentes élections générales, les Défenseurs des droits des victimes sur le terrain sont restés actifs pour assurer l’aide et l’assistance aux victimes’

Le Fonds d’affectation spéciale en faveur des victimes d’exploitation et d’atteintes sexuelles²

Le Secrétaire général a créé, en mars 2016 [le Fonds d’affectation spéciale en faveur des victimes d’exploitation et d’atteintes sexuelles](#) pour soutenir les projets des Nations Unies et les organismes indépendants de l’ONU qui apportent de l’aide et de l’assistance aux victimes.

Il finance:

- Des services spécialisés, notamment de soins médicaux et d’aide psychosociale, pour les victimes et les enfants nés à la suite d’exploitation et d’atteintes sexuelles.
- Sensibilisation communautaire.
- Communications.
- Aide juridique pour les victimes, y compris dans les demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire.
- Activités génératrices de revenus pour les victimes.

[Dispositions spéciales visant à prévenir l’exploitation et les atteintes sexuelles \(13 février 2015\) A/69/779 \[66\].](#)

² Le Fonds d’affectation est administré par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité.

Les Défenseurs des droits des victimes sur le terrain

Les Défenseurs des droits des victimes sur le terrain et les Officiers principaux des droits des victimes sont sur place en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Haïti et au Soudan du Sud. Ces employés sont les interlocuteurs principaux pour toutes victimes sur le terrain. Ils prennent les précautions nécessaires pour s’assurer qu’une approche non-discriminatoire, sexospécifique, adaptée aux enfants et centrée sur les victimes soit intégrée dans le soutien des Nations Unies aux victimes. Les Défenseurs des droits des victimes sur le terrain et les Officiers principaux des droits des victimes sont sous la direction de la Défenseuse des droits des victimes et des Représentants spéciaux du Secrétaire général pour assurer une approche cohérente et à l’échelle du système. Ils travaillent en étroite collaboration avec les équipes de déontologie et de discipline, les acteurs humanitaires, ainsi qu’avec la société civile, y compris les organisations nationales des droits de l’homme.

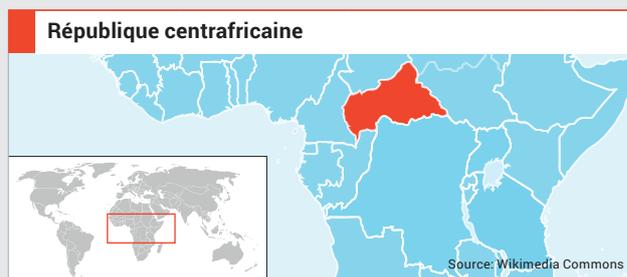
■ République centrafricaine

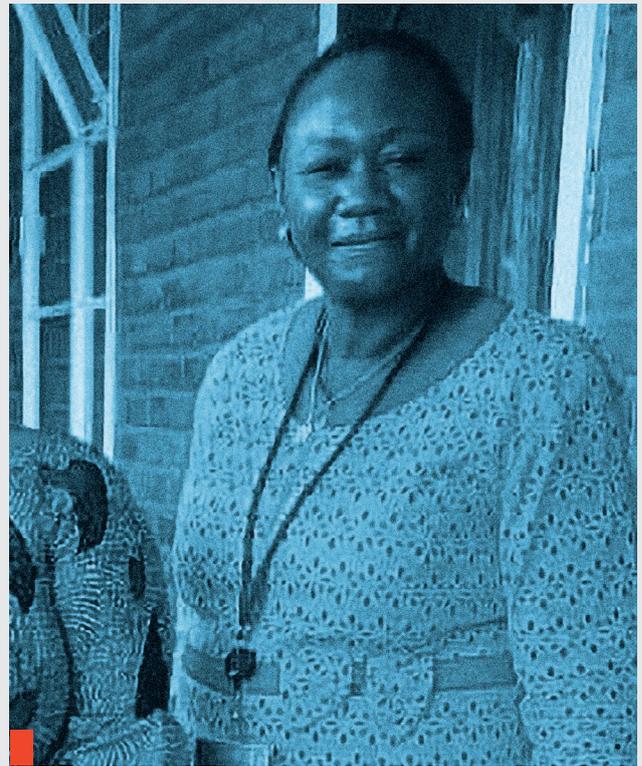
Malgré la pandémie du COVID-19, les conflits incessants, l’instabilité politique et les troubles liés aux récentes élections générales en République centrafricaine, Alexandre Cudgenslhey, le Défenseur des droits des victimes sur le terrain, est resté actif pour assurer l’aide et l’assistance aux victimes en collaboration avec la Mission multidimensionnelle intégrée aux Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), le groupe

‘Les Défenseurs des droits des victimes sur le terrain et les Officiers principaux des droits des victimes sont sous la direction de la Défenseuse des droits des victimes et des Représentants spéciaux du Secrétaire général pour assurer une approche cohérente et à l’échelle du système’

de travail sur la protection de l’exploitation et les atteintes sexuelles et les sous-groupes sur la violence basée sur le genre et la protection de l’enfant. Il a :

- Localisé des victimes et des témoins, et obtenu des rendez-vous pour des entrevues entre eux et des enquêteurs.
 - Orienté des victimes vers des partenaires d’exécution pour une évaluation des besoins et des services.
 - Facilité la collecte d’échantillons d’ADN pour les demandes de pension alimentaire et de reconnaissance de paternité.
 - Aidé les victimes à ouvrir des comptes en banque afin qu’elles puissent recevoir les versement de pension alimentaire.
 - Organisé le transport aller-retour vers les prestataires de services pour les victimes situées dans des endroits isolés.
 - Donné suite aux partenaires d’exécution quant à l’état de l’assistance fournie aux victimes et aux enfants nés à la suite d’exploitation et d’atteintes sexuelles.
 - Aidé une victime à acquérir une carte d’identité et un certificat de nationalité, en collaboration avec la Ministre de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l’enfant.
- Mené des séances de sensibilisation et de formation sur la protection contre l’exploitation et les atteintes sexuelles à l’intention des partenaires d’exécutions nationaux et internationaux qui fournissent des services dédiés à la lutte contre la violence basée sur le genre.
 - Sensibilisé l’opinion publique sur l’assistance pour les victimes et sur sa fonction par le biais de la radio locale et par des interviews avec des chaînes de télévision.
 - Mené des discussions communautaires pour des groupes en situation de vulnérabilité (y compris les travailleurs du sexe, les femmes et les personnes déplacées internes) sur les réglementations et les politiques des Nations Unies sur l’exploitation et les atteintes sexuelles, et les voies pour les dénonciations et pour l’assistance.
 - Organisé des séances de sensibilisation et de formation sur la protection contre l’exploitation et les atteintes sexuelles et sur l’approche centrée sur les victimes du Secrétaire général, entre-autre pour les artistes appartenant au «Collectif 236» et pour un réseau d’ONG qui promeuvent et défendent les droits des victimes.





Défenseurs des droits des victimes sur le terrain. En haut à gauche: Alexandre Cugdinselhey, Défenseur des droits des victimes sur le terrain à Bangui, République centrafricaine. En haut à droite: Christine Besong, Défenseuse des droits des victimes sur le terrain à Bukavu, République démocratique du Congo. En bas à gauche: Carla Pessanha Loque, Défenseuse des droits des victimes sur le terrain à Port-au-Prince, Haïti. En bas à droite: Maria Nakabiito, Officière principale des droits de victimes à Juba, Soudan du Sud.

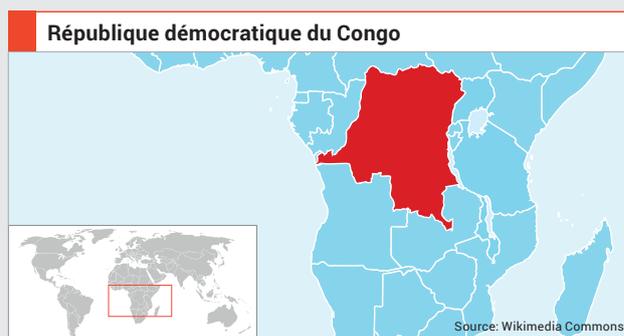
‘Les Défenseurs des droits des victimes sur le terrain travaillent en étroite collaboration avec les équipes de déontologie et de discipline, les acteurs humanitaires, ainsi qu’avec la société civile, y compris les organisations nationales des droits de l’homme’

- Mis en place des ateliers pour la société civile sur la protection contre l’exploitation et les atteintes sexuelles et sur l’assistance pour les victimes, notamment en collaboration avec le Réseau des ONG des droits de l’homme en RCA.

République démocratique du Congo

Christine Besong, la Défenseuse des droits des victimes sur le terrain en République démocratique du Congo, a continué à soutenir les victimes dans le pays malgré les difficultés politiques, sanitaires et économiques qui se sont aggravées au cours de cette année. Elle a facilité l’assistance (notamment l’aide médicale et psychosociale) pour 32 victimes par le biais des partenaires d’exécution et en collaboration avec la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l’UNICEF. En particulier, elle a apporté un soutien important aux victimes présumées d’exploitation et d’atteintes sexuelles en lien avec la réponse à la dixième vague de l’épidémie Ebola dans l’Est de la République démocratique du Congo. Elle a :

- Fourni des services de réinstallation et des hébergements temporaires pour les victimes.
- Organisé le transport pour les victimes vers les prestataires de services, surtout pour celles situées dans des endroits isolés.
- Orienté les victimes vers les services médicaux de la mission.



- Recueilli les échantillons d’ADN pour faciliter la résolution des demandes de pension alimentaire et des reconnaissances de paternité.
- Animé des formations pour les réseaux communautaires d’enregistrement des dénonciations pour les dirigeants de la communauté, les autorités locales, la société civile et les groupes de femmes et de jeunes pour renforcer leur rôle dans la sensibilisation pour les victimes, y compris dans la dénonciation et l’assistance.
- Conseillé et soutenu la mission, centrée sur la révision des structures, services et mesures préventifs existants, du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations en octobre/novembre sur la protection contre l’exploitation et les atteintes sexuelles dans le pays, afin de proposer des interventions recommandées pour renforcer la lutte³.

³ La mission d’appui sur le terrain du PSEA n’était pas axée sur l’enquête, et a été effectué en tant qu’exercice distinct des enquêtes en cours et de la Commission indépendante.

‘Ces employés sont les interlocuteurs principaux pour toutes victimes sur le terrain. Ils prennent les précautions nécessaires pour s’assurer qu’une approche non-discriminatoire, sexospécifique, adaptée aux enfants et centrée sur les victimes soit intégrée dans le soutien des Nations Unies aux victimes’

- Coordiné le lancement des nouveaux projets financés par le Fonds d’affectation spéciale à travers le pays pour fournir des frais de scolarité et des fournitures scolaires aux enfants nés à la suite d’exploitation et atteintes sexuelles, ainsi que des projets d’apprentissage professionnels supplémentaires tels que la couture et la fabrication du pais.
- Apporté du soutien aux victimes sur le terrain tout en étant intégrée dans les enquêtes du BSCI sur l’exploitation et les atteintes sexuelles au Beni au cours de la réponse à la crise Ébola.

■ Haïti

Carla Loque, la Défenseuse des droits des victimes sur le terrain en Haïti, a continué à apporter du soutien et de l’assistance aux victimes en collaboration avec d’autres entités des Nations Unies.

Elle a :

- Facilité l’aide médicale, au déplacement et à l’hébergement pour les victimes, en collaboration avec le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) ainsi que l’assistance médicale avec le FNUAP.
- Facilité le soutien scolaire pour les enfants nés à la suite d’exploitation et d’atteintes sexuelles, en collaboration avec l’UNICEF et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).



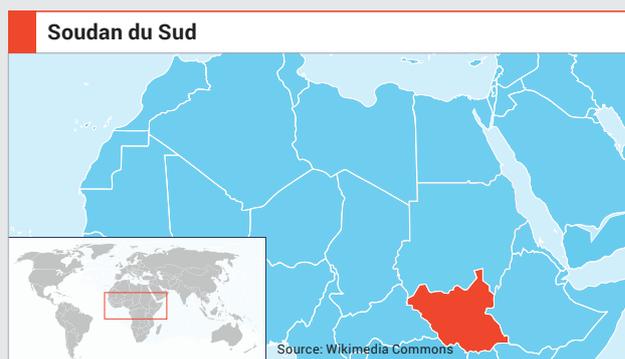
- Facilité la collecte d’échantillons d’ADN pour aider avec la résolution des demandes de pension alimentaire et des reconnaissances de paternité.
- Travaillé avec des avocats et des organismes d’assistance juridique pour fournir de l’aide juridique aux victimes concernant les demandes de pensions alimentaires et des reconnaissances de paternité dans le pays d’origine du père présumé.
- Développé, avec le PNUD, un projet financé par le Fonds d’affectation spéciale pour soutenir les victimes et leurs enfants, notamment en ce qui concerne : un soutien socio-économique et psychologique pour les enfants, des activités génératrices de revenus, de l’assistance juridique et de la sensibilisation communautaire.
- Collaboré avec l’Organisation internationale pour les migrations (OIM) sur un projet financé par le Fonds central d’intervention d’urgence visant à apporter une aide critique et vitale aux enfants nés à la suite d’exploitation et d’atteintes sexuelles.

- Coopéré avec l'Office de la Protection du Citoyen haïtien pour orienter les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles aux organismes apparentés situés dans le pays d'origine de l'agresseur pour faciliter l'assistance aux victimes et pour les initiatives de responsabilisation.

■ Soudan du Sud

Maria Nakabiito, l'Officière principale des droits des victimes au Soudan du Sud, est restée résolue à apporter de l'aide et de l'assistance aux victimes malgré les défis que le COVID-19 a apportés. Elle a collaboré avec des chefs des bureaux de pays, avec les mécanismes communautaires d'enregistrement de dénonciations et avec les points focaux pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles sur le terrain pour apporter un soutien continu aux victimes. Elle a également maintenu le contact avec les victimes par téléphone et par e-mail. Elle a :

- Mis en place une avance sur le loyer pour les victimes là où l'atténuation du COVID-19 excluait la possibilité d'évacuation vers un logement sûr, avec l'aide de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.
- Facilité l'assistance médicale et psychosociale pour les victimes par le biais des prestataires de services spécialisés.
- Maintenu un contact à distance avec les victimes et les principales parties prenantes sur les pensions alimentaires.
- Utilisé des mécanismes communautaires d'enregistrement de dénonciations, ce qui, dans un cas, a donné accès à de l'assistance juridique *pro bono* pour une victime, et a abouti à la condamnation du coupable dans les tribunaux traditionnels, avec une peine de 5 ans en prison.
- Entamé des discussions avec des praticiens de l'état de droit sur les pratiques qui compromettent l'exercice des droits humains des victimes, notamment en ce qui concerne le mariage des enfants.
- Coordinné l'élaboration d'un système de suivi d'assistance aux victimes à l'échelle du système, en collaboration avec le Groupe de travail sur la protection de l'exploitation et les atteintes sexuelles
- Été en contact avec des entités des Nations Unies, notamment l'OIM et l'UNICEF, pour faciliter l'assistance aux victimes dans les cas impliquant la possibilité de rapatriement et de pension alimentaire.



- Sollicité des propositions des partenaires d'exécution pour développer un projet pour les victimes et financé par le Fonds d'affectation spéciale, en collaboration avec le Groupe de travail sur la protection de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
- Organisé la mise à disposition de soutien psychosocial, médical et de rapatriement pour les victimes, en collaboration avec le Groupe de travail sur la protection de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Feuille de route pour 2021

■ Élargir notre présence sur le terrain

Une des priorités pour le Bureau est de déployer davantage de Défenseurs des droits des victimes sur le terrain, d'Officiers principaux des droits des victimes et de points focaux pour les droits des victimes dans les autres pays à risque élevé d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Ce fût l'une des recommandations du projet pilote de cartographie.

La pandémie du COVID-19 a également consolidé l'importance d'avoir des Défenseurs dédiés à faciliter l'assistance et le soutien pour les victimes sur le terrain. Les Défenseurs nous montrent que le fait de savoir qu'il y a une personne au sein des Nations Unies dédiée et responsable pour veiller à ce que leurs droits et leur dignité soient respectés donne confiance aux victimes, et facilite les enquêtes et le suivi.

■ Déploiement de la déclaration des droits des victimes et d'orientation complémentaire

Le Bureau déploiera la déclaration des droits des victimes en 2021, après avoir reçu l'approbation du Comité de pilotage de haut niveau, et en parallèle avec les versions de la déclaration en langage simple, adaptée aux enfants, adaptée aux personnes handicapées et les versions traduites dans d'autres langues. Le Bureau développera aussi une note d'orientation complémentaire pour les employés des Nations Unies et le personnel associé. Une directive de mise en œuvre sera également formulée.

■ Méthodologie pour l'approvisionnement des retours des victimes

Le Bureau développe une méthodologie pour recueillir les retours des victimes sur leurs expériences en matière de l'assistance et le soutien qu'elles reçoivent. Les données récoltées serviront à mettre les perspectives des victimes au cœur de l'amélioration de la provision d'aide et d'assistance des Nations Unies à l'échelle nationale. La méthodologie intégrera les principes d'une approche centrée sur les victimes et sera adaptée à chaque pays et contexte culturel. Le Bureau souhaite mettre en pratique cette méthodologie dans les pays où sont situés soit les Défenseurs des droits des victimes sur le terrain, soit les Officiers principaux des droits des victimes, d'ici la fin de l'année 2021.

■ Consultation d'assistance juridique

Ce projet inclut la mise au point d'une liste d'avocats *pro bono* pour fournir de l'assistance juridique aux victimes. D'autres recommandations qui feront l'objet d'un suivi comprennent:

- La sensibilisation auprès des États Membres quant aux défis liés à la provision d'assistance juridique pour les victimes.
- La collaboration avec les institutions nationales des droits de l'homme pour éliminer les obstacles législatifs et procéduraux qui empêchent l'accès des victimes à la justice ; et
- L'exploration d'autres possibilités de financement pour l'aide juridique.

‘Une des priorités pour le Bureau est de déployer davantage de Défenseurs des droits des victimes sur le terrain, d’Officiers principaux des droits des victimes et de points focaux pour les droits des victimes dans les autres pays à risque élevé d’exploitation et d’atteintes sexuelles’

■ Institutions nationales des droits de l’homme

Le Bureau renforcera ses liens avec les institutions nationales des droits de l’homme par le biais de son partenariat avec GANHRI pour renforcer le soutien apporté aux victimes.

■ Module de formation

Le Bureau, en collaboration avec l’HCDH et l’IOM, débutera au cours du deuxième trimestre de 2021 l’élaboration d’un module de formation sur l’exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuel, et axé sur les droits et l’assistance des victimes. Ce module de formation sensibilisera et informera les employés des Nations Unies, le personnel associé, et les partenaires d’exécution sur les droits des victimes, ainsi que la signification de pratiquer une approche centrée sur les victimes. Le module de formation intégrera également le travail du Groupe de travail sur le harcèlement sexuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui développe une compréhension commune quant à une approche centrée sur les victimes de harcèlement sexuel.

Ressources

Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté en 2007 la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté (A/RES/62/214). Le but de cette Stratégie est de guider et faciliter la provision de l'aide et de l'assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles par les employés des Nations Unies et du personnel apparenté. La Défenseuse des droits des victimes travaille avec toutes les entités du système des Nations Unies, les États Membres, la société civile, y compris les institutions nationales des droits de l'homme et la presse, pour intégrer à l'échelle du système la réponse en matière d'assistance pour les victimes conformément à la Stratégie.

Circulaire du Secrétaire général: Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels

Le Secrétaire général, afin de prévenir et de traiter les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, a publié la circulaire ci-dessus sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (SGB 2003/13) suite à la résolution de l'Assemblée générale datant du 15 avril 2003 relative à l'enquête sur l'exploitation sexuelle de réfugiés par les agents de services d'aide humanitaires en Afrique du Sud (A/RES/57/306). Cette circulaire établit des normes spécifiques sur l'interdiction de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et présente les rôles et les

responsabilités des chefs de départements, bureaux et missions dans la prévention et la réponse à l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Protocole des Nations Unies sur la provision d'aide aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles

Le protocole élabore un ensemble de principes et de directives sur les rôles et les responsabilités des acteurs des Nations Unies sur le terrain, et vise à renforcer une approche coordonnée à l'échelle du système pour apporter de l'assistance et du soutien aux victimes ainsi que prioriser leurs droits et leur dignité. Cette approche est conforme avec les efforts généraux de prévention et de réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles des Nations Unies, et prend en compte les bonnes pratiques déjà établies afin de lutter contre la violence basée sur le genre.

Note technique provisoire: Protection contre l'exploitation et les abus sexuels dans le cadre de la réponse à la pandémie du COVID-19

La note technique provisoire a été réalisée à la suite d'une collaboration entre l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le FNUAP, l'UNICEF, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'OIM, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Alliance CHS, InterAction et la Défenseuse des droits des victimes, et a été approuvée par le Comité permanent interorganisations. La note recommande des interventions et définit des ressources pour des entités et des partenaires d'exécution pour les aider dans la réalisation de la protection contre les activités d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans le cadre du COVID-19.

Note technique provisoire: Liste de contrôle pour protéger contre l'exploitation et l'abus sexuel pendant la pandémie du COVID-19

(en anglais)

Cette liste de contrôle accompagne la note technique provisoire sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels dans le cadre de la réponse à la pandémie du COVID-19, ci-dessus.



Défenseuse
des droits des victimes
des Nations Unies

‘Comme
le Secrétaire Général
a dit lui-même,
il n’y a pas de baguette
magique. Seulement
beaucoup de travail’

Jane Connors

la Défenseuse des droits des victimes